Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260522-DCA20260520_2-DE

CCAS DE BRIE
35150 BRIE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno PELLETIER.

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Michelle BORDELET, Coralie JAEG, Dominique BRISARD, Monique PELTIER, Maryvonne GUENE, Aurélie VERRON, Peggy DERSOIR

Absent(e)s :

Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Michèle BORDELET

2/ Élection du Vice-Président et Vice-Président délégué

Monsieur Le Président propose alors aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-président et du Vice-président délégué du C.C.A.S.

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que "dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président."
Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
Considérant que Mme RIET Michelle s'est portée candidate à la fonction de Vice-Président du CCAS ;
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à mains levées.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- Mme RIET Michelle :
  - Pour : 9 voix
  - Contre : [0] voix
  - Blancs : [0] :

Monsieur Le Président propose alors aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-président délégué du C.C.A.S.

Considérant que M. BRISARD Dominique s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à mains levées.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260522-DCA20260520_2-DE

CCAS DE BRIE
35150 BRIE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- M. BRISARD Dominique:
  - Pour : 9 voix
  - Contre : [0] voix
- Blancs : [0]

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le : 22/05/2026
- la réception en Préfecture le : 22/05/2026
- la publication le : 22/05/2026
Le Président, Bruno PELLETIER

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, B. PELLETIER

